

DELIBERATION N° 97/04-02 - DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée que dans le cadre du renouvellement de l'informatique et de son extension dans la nouvelle médiathèque, il a été procédé à une étude et une consultation.

Le choix s'est porté sur le logiciel "Orphée" sous Windows NT (4.0) et un logiciel de gestion de CD Rom central Pack.

Les fournisseurs retenus sont :

a) pour les logiciels et matériels : A.I.D. Computer pour la somme de 291 224, 88 F TTC,

b) pour l'installation, la fourniture et la migration des fichiers : Micro clean pour la somme de 88 641, 00 F TTC.

Le matériel et les logiciels sont subventionnables au titre de la seconde part du concours particulier de la médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 23 voix pour et 6 abstentions :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et commandes,
- de solliciter auprès de la D.R.A.C. la subvention de 25 % y afférent,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 1997.